

Modalités d'inscription aux épreuves orales de la Banque de langues IENA et des écoles SKEMA Business School et Rennes School of Business

Comment prendre rendez-vous aux épreuves orales de la Banque IENA ainsi qu'à SKEMA Business School et Rennes School of Business ?

Après les jurys d'admissibilité des écoles, rendez-vous sur la page d'accueil du site du concours BCE ou dans votre espace candidat « MyBCE ».

Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et votre mot de passe.

Cliquez sur le lien [prise de rendez-vous de l'oral](#) et suivez les étapes suivantes :

- choix de votre Banque de langues et / ou de l'école
- prise de rendez-vous pour vos épreuves de langues
- prise de rendez-vous pour vos entretiens.

Vous êtes candidat aux épreuves orales d'anglais, allemand, arabe, espagnol et italien ?

Il correspond au centre d'examen d'épreuves orales que vous avez choisi lors de votre inscription au concours BCE.

Si je ne suis pas admissible dans l'école choisie comme centre d'examen, où vais-je passer mes épreuves orales de langues IENA ?

Dans le module de prise de rendez-vous, vous choisirez un centre d'examen à partir d'une liste déroulante de toutes les écoles où vous êtes admissible.

Vous êtes candidat aux épreuves orales qualifiées de « langues rares » ?

Si vous avez choisi le chinois, l'hébreu, le japonais, le latin, le polonais, le portugais, le russe, ou le grec ancien, vos épreuves orales de langues dont l'anglais auront lieu à Paris.

Lorsque j'essaie de prendre un rendez-vous dans une école, aucune date ne s'affiche, que faire ?

Vous ne pouvez pas prendre un rendez-vous dans deux écoles le même jour. Vous pouvez modifier vos rendez-vous dans une autre école afin de libérer une date. Si cela s'avère impossible, veuillez contacter directement l'école centre d'examen concernée pour trouver un autre rendez-vous.

Puis-je modifier ou supprimer mes rendez-vous ?

Après une première inscription aux épreuves orales, toute modification de date de rendez-vous est possible dans la limite des places disponibles et dans un délai d'environ 48h avant la date initialement fixée. Passé ce délai, le rendez-vous ne peut plus être modifié.

Vais-je recevoir une confirmation de mes rendez-vous ?

Vous ne recevez pas de confirmation. Par contre, vous devez imprimer votre convocation, qui récapitule tous vos rendez-vous dans l'interface de « prise de rendez-vous ». Elle vous sera nécessaire ainsi que votre carte d'identité en cours de validité pour vous présenter aux épreuves orales. Il est vivement conseillé de lire attentivement votre convocation.

J'ai oublié mes dates de rendez-vous aux épreuves orales : comment faire ?

Vous pouvez en permanence consulter vos rendez-vous dans votre espace candidat « MyBCE » / [prise de rendez-vous de l'oral](#). L'édition de votre convocation récapitule toutes vos prises de rendez-vous.

Comment organiser ma venue aux épreuves orales dans les écoles ?

Dans la prise de rendez-vous, un lien [.pdf infos pratiques](#) spécifiques pour chaque école est à votre disposition pour toute prise de rendez-vous. Il est vivement conseillé de lire attentivement ces informations pratiques.

Où consulter mes notes d'oraux de la Banque IENA et de l'école SKEMA Business School ?

Vous pourrez consulter vos notes d'oraux sur le site du concours BCE après les jurys d'admission. Pensez à vous munir préalablement de votre numéro d'identifiant et de votre mot de passe.

Où consulter les notes obtenues aux épreuves orales de l'école Rennes School of Business?

Vous devez vous adresser directement à cette école.